



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 23 FÉVRIER 2018

Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

« Une campagne politique de mauvaise foi qui excite les gens sur les fermetures de classes. » Voici les propos du Ministre de l'Education Nationale qualifiant la mobilisation qui a cours dans notre département depuis le début du mois de février. Parents d'élèves, élus locaux (de divers bords politiques, précisons-le), et enseignants défendraient donc, à tort, un service public d'Education qui, selon le Ministre, sera bien meilleur dans notre département à la rentrée. Les éléments qui auraient alimenté cette mobilisation ne seraient que des arguments de mauvaise foi, donc erronés, véhiculés, entre autres, par les organisations syndicales. Nous serions donc tout proches de la fake-news, voire de la théorie du complot !

Mais où est la mauvaise foi, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN ? Chez des parents d'élèves qui s'inquiètent d'une dégradation des conditions d'apprentissage de leurs enfants qui seront dans une classe de 27 élèves à la rentrée prochaine, contre 21 cette année ou dans les propos d'un Ministre qui explique que « réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser », mais seulement en Education Prioritaire, seulement en CP et parfois en CE1, alors même que 70% des élèves en difficultés sont scolarisés hors éducation prioritaire. Où est la mauvaise foi, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN ? Lorsqu'un Président de la République déclare au Sénat en juillet dernier : "Les territoires en particulier les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économies. C'est pourquoi il n'y aura plus aucune fermeture de classes dans les écoles primaires." ou lorsque des enseignants se mettent massivement en grève contre un projet de carte scolaire qui prévoyait au départ près de 40 fermetures de classes en milieu rural.

Les propos du Ministre sont donc empreints d'un immense mépris envers toutes celles et ceux qui se sont mobilisés depuis plusieurs semaines. Au-delà des éléments de langage, nous faisons néanmoins aujourd'hui le constat suivant : pour qu'un Inspecteur d'Académie revienne sur plus du tiers de ces propositions de fermeture, pour qu'un Ministre soit contraint de s'expliquer dans la presse locale sur un projet de carte scolaire départemental, c'est certainement que nous, personnels, mais aussi parents d'élèves et élus locaux, n'étions pas totalement dans l'erreur de jugement.

L'UNSA-Education reviendra naturellement au cours de ce CDEN sur les situations pour lesquelles une fermeture reste injustifiée.

L'UNSA-Education tient également à s'exprimer sur la volonté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de modifier le régime de décharge de certains directeurs REP et REP+. Alors que les quotités correspondantes à la réglementation nationale sont bien trop souvent sous-évaluées par rapport à la réalité, alors que l'ensemble des aides administratives à la direction seront supprimées à la rentrée 2018, ces octrois de temps de décharge supplémentaires apparaissent plus que jamais justifiés. C'est pourquoi l'UNSA-Education réaffirme sa ferme opposition à une baisse de la quotité de décharge actuellement allouée aux directrices et directeurs concernés.

Toujours sur le premier degré, l'UNSA-Education souhaite revenir sur les accusations de divulgation à la presse de documents de travail faite à son encontre par Monsieur l'Inspecteur d'Académie lors du dernier CTSD. Le SE-Unsa, syndicat de notre fédération incriminé, souhaite rappeler qu'il n'a jamais communiqué à la presse les documents de travail adressés aux représentants en amont des commissions. Comme chaque année, cette organisation a publié sur son site la liste des écoles susceptibles d'être victimes d'une fermeture de classe à la rentrée suivante, et ce alors même que les maires des communes en avaient déjà tous été informés par les Inspecteurs de circonscription. Les projets d'ouvertures hors éducation prioritaire ont également été présentés. Ce sont là les seuls éléments qui ont pu être repris par la presse. Nous souhaitons également préciser qu'aucune liste d'écoles en « surveillance » ou « vigilance fermeture » n'avait été communiquée par le SE-Unsa.

Concernant le second degré, avant d'avoir « déshabillé » le secteur hors éducation prioritaire pour habiller le dispositif des classes de CP et CE1 à effectif réduit, le ministère avait déjà « déshabillé » les collèges. Ces derniers sont lourdement mis à contribution dans la restitution de moyens, surtout l'éducation prioritaire et tout particulièrement les REP+, dans des proportions bien au-delà de ce qui se fait dans les deux autres départements. 29 postes sont supprimés pour une diminution prévue de 42 élèves. Cette ponction induit une répartition départementale aux conséquences néfastes. Elle conduit à mettre en concurrence les disciplines, les actions pédagogiques et éducatives entre elles ; elle contribue à éclater encore davantage les services des enseignants sur plusieurs établissements, au détriment du suivi des élèves.

Quel paradoxe !

Le département de la Somme est en retard par rapport aux moyennes nationales, et que fait-on pour l'aider ?

On diminue les moyens et on supprime des postes !

Comme le dit le Ministre, « réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser », mais selon le même Ministre, dire qu'« accroître les effectifs des classes risque de mettre les élèves les plus fragiles en difficulté » relève de la mauvaise foi. Pour autant, nos collègues qui auront plus de 30 élèves dans leur classe ne disent pas merci à Monsieur le Ministre ! Les élèves et leurs familles non plus !

L'UNSA-Education s'interroge également sur certains éléments laissant sous-entendre de nouvelles modalités de répartition des dotations en SEGPA. Ainsi, alors qu'il était admis qu'une structure de 4 divisions nécessitait la présence de 3 professeurs des écoles spécialisés et de 2 professeurs de lycée professionnel, il s'avère qu'à la rentrée prochaine ce type de structure pourrait n'être dotée que de 2,5 postes de professeurs des écoles spécialisés. Si elle était réellement mise en œuvre, l'UNSA-Education contesterait vivement cette politique consistant à reléguer au rang de simple variable d'ajustement des enseignants pourtant spécifiquement formés à enseigner dans ce type de structure.

L'UNSA-ÉDUCATION, ne peut donc accepter des propositions de carte scolaire pour la rentrée 2018 qui n'auront pour conséquence qu'une nouvelle dégradation des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves, et surtout des conditions de travail tant des élèves que des personnels enseignants et éducatifs.

Maxime PARUCH, Philippe CARON,
Alexandra DEROSIÈRE, David REBIÈRE